

CONTRIBUTION DU NIGER A L'ENRICHISSEMENT DES LIGNES DIRECTRICES ET CADRES POLITIQUES DEDIES A LA TRANSITION JUSTE DE LA MAIN D'ŒUVRE ET LA CREATION D'EMPLOIS

I. Contexte

La présente note fait suite à l'appel à contributions du *Comité d'experts de Katowice sur les Impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI)*. En effet, par sa décision 7/CMA.1, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé de créer le CKI lors de sa 24 -ème conférence tenue à Katowice en Pologne du 2 au 15 décembre 2018. Il a, entre autres, pour mandat d'appuyer l'action menée par le *forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre* aux fins de l'exécution de son programme de travail et l'aider à fonctionner.

Le CKI se *réunit deux fois par an pendant deux jours*, à l'occasion des sessions des organes subsidiaires. Il est *composé de 14 membres*, dont : a) *Deux membres issus de chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU* ; b) *Un membre issu des pays les moins avancés* ; c) *Un membre issu des petits États insulaires en développement* ; d) *Deux membres représentant les organisations intergouvernementales concernées. Ces acteurs exercent un mandat de deux (2) ans et ne pourraient accomplir plus de deux mandats consécutifs*. La CMA a décidé que le CKI élirait par consensus, parmi ses membres, deux Coprésidents pour une durée de deux ans chacun, en tenant compte de la nécessité de veiller à une représentation géographique équitable.

II. Contribution au renforcement des lignes directrices et cadres politiques de transition juste de la main d'œuvre et de création d'emplois

La transition juste de la main-d'œuvre et la création du travail décent et d'emplois de qualité en accord avec les priorités de développement définies au niveau national sont reconnues comme des éléments clés de la lutte contre les changements climatiques. Ces éléments constituent des outils pratiques pour la mise en œuvre efficace des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Pour renforcer les initiatives déjà en cours, il serait souhaitable de s'appuyer sur les leçons apprises de la mise en œuvre des politiques nationales et stratégies sectorielles axées sur la préservation de l'environnement, l'écologisation des entreprises, l'insertion sociale et la promotion des emplois verts.

Lignes directrices et cadres politiques	Aspects à prendre en compte
1. Politiques macroéconomiques et sectorielles centrées sur l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Adoption de politiques macroéconomiques qui encouragent des modes de production et de consommation durables, créent un environnement favorable aux entreprises vertes et accordent aux questions d'emplois productifs une place prépondérante dans ces politiques

<p>2. Règles environnementales concernant des industries et des secteurs ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aligner croissance économique et objectifs sociaux et environnementaux • Evaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets/programmes de développement
<p>3. Politiques de protection sociale pour renforcer la résilience et préserver les travailleurs des conséquences néfastes du changement climatique, de la restructuration de l'économie et des contraintes en matière de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) afin d'inclure (i) les politiques incitatives d'entreprises ; (ii) le réinvestissement des bénéficiaires dans des programmes de santé, de sécurité et/ou d'environnement ; (iii) le soutien d'organismes de bienfaisance dans les communautés où les entreprises exercent leurs activités
<p>4. Politiques actives du marché du travail qui cherchent à créer des emplois, à limiter les pertes d'emploi, et garantissent une bonne gestion des ajustements liés aux politiques d'écologisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des Travaux de Haute Intensité en Main d'œuvre dans le cadre de la GDT • Création de marché de carbone à travers la RNA • Développement des chaînes de valeur agro-sylvo--pastorales et halieutiques • Valoriser les systèmes d'information sur le marché du travail
<p>5. Etablissement de mécanismes de dialogue social tout au long du processus d'élaboration des politiques à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de cadre de concertation et dialogue social • Promouvoir l'approche participative et inclusive
<p>6. Politiques de sécurité et santé au travail pour protéger les travailleurs contre les risques et dangers professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes de sécurité et de santé au travail conformément aux réglementations nationales et internationales en la matière • Promotion des dispositifs innovants de protection sociale qui contribuent à compenser les conséquences des changements climatiques sur les moyens de subsistance, les revenus et les emplois
<p>7. Cohérence des politiques et des dispositions institutionnelles pour intégrer le développement durable et préserver le dialogue entre les parties prenantes et la coordination des différents domaines politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la dimension changement climatique dans les outils de planification et leur alignement aux ODD

<p>8. Création d'un environnement favorable à des entreprises durables et respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention aux Petites et Moyennes Entreprises vertes • Application du principe pollueur-payeur
<p>9. Développement des compétences pour veiller à ce que les compétences requises soient disponibles à tous les niveaux pour favoriser l'écologisation de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des politiques de développement de compétences afin qu'elles favorisent la souplesse de la formation, le renforcement des capacités et l'amélioration continue des programmes • Adéquation entre l'offre et la demande de compétence grâce à une évaluation efficace des besoins, à l'information sur le marché du travail et au développement de compétence fondamentales en collaboration avec les institutions de formation